

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

**AMENAGEMENT EXTERIEUR DE
CHAMPAGNE**
3 RUE DU PORT

51150 CONDE SUR MARNE

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
16/10/2024	F01241000036	412750	F01241000036	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	DEPART					
PJMORXX250	MORTIER NORMAL CEM2 250	0.5	M3	115.00	57.50	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	0.5	UN	1.50	0.75	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	0.5	UN	2.50	1.25	20 %
552	REP	0.5	UN	1.68	0.84	20 %
	0000006 CE					
	Règlement le 16/10/2024 du montant : 72.41 € par : CHEQUE					

Mode de règlement : VB AVANT LIVRAISON

Echéance : 16/10/2024

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	60.34 €
Total TVA :	12.07 €
Total TTC :	72.41 €
RESTE A PAYER :	0.00 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01241000036	F01241000036	16/10/2024	412750	CLIENT COMPTANT ASSUJETTI

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : DEPART DEPART						
16/10/2024	008803908	412750	PJMORXX250	MORTIER NORMAL CEM2 250	0.5	M3
16/10/2024	008803908	412750	552	REP	0.5	UN